

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 247 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 13 octobre 2020.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655A, avenue de l'Église, Portneuf, aux heures de bureau, sur rendez-vous.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 18 décembre 2020.

France Marcotte, greffière